

Téléphones : A LILLE N. 22.82 N. 4.02 A ROUBAIX N. 3.28 A LENS N. 0.32

ABONNEMENTS 3 mois 4 mois 1 an Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 9 fr. 18 fr. Autres Départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 18 Juin 1914

LIRE EN DEUXIEME PAGE, NOTRE NOUVEAU FEUILLETON LE BATARD DE MAULEON par Alexandre DUMAS

Si on s'expliquait...

Au cours d'une conférence que je faisais récemment à Dunkerque avec le Sénateur Debière, nous fûmes amenés à l'un de ces points d'interrogation qui se posent quelquefois pendant les conférences d'actualité, celle des retraites ouvrières. La conférence n'alla point sans quelques difficultés, un groupe d'auditeurs, si je puis dire, ayant tenu à montrer qu'ils ne voulaient rien entendre, ce qui est, au fait, une manière fort simple d'avoir raison.

Cependant, tout le monde, à Dunkerque, n'entend pas la discussion d'une façon si victorieuse. Et j'ai reçu, du Secrétaire de la Bourse du Travail, une invitation qui m'a été fort agréable. Il me convie, pour dimanche matin, à une conférence sur la question, devant un public ouvrier dont il me garantit l'attention courtoise. Je ne puis aller à Dunkerque, ayant pris, pour dimanche, des engagements que je dois tenir. Je regrette vivement de ne pouvoir me rencontrer, pour cette fois, avec les militants ouvriers de notre grande cité. Mais le commerce des idées générales est aussi ardent que le trafic des denrées universelles. Mais nous nous retrouverons et, attendant, je crois utile de donner ici, l'heure étant favorable, une réponse écrite et brève, à l'invitation qui m'a été adressée.

Le bataillon, en son centre, s'est livré, dans le pays et au parlement, sur le maintien ou la suppression des versements ouvriers. Elle est maintenant réglée à la Chambre. Jeudi, la proposition de Jules Guesde a été écartée par 431 voix contre 106. Je devrais dire 107, car, ayant moi-même voté pour, j'ai été porté par erreur comme n'ayant pas pris part au vote et j'ai tenu, en reculant à la tribune, à prendre ma place dans la minorité, au début de la séance de vendredi. Tous les radicaux-socialistes du Nord ont voté cette proposition pendant suppression des versements ouvriers. Elle avait réuni 178 voix le 23 janvier dernier, dont celles des plus vieux parti radical, Bertheux, Buisson et Pellaton, et elle avait à ce moment l'adhésion unanime de Debière, qui depuis... a présenté un ordre du jour qui contenait trop de bonnes choses pour que nous dussions du mal de son signataire.

En ce qui nous concerne, il se peut que l'opinion que nous avons affirmée en deux votes successifs soit critiquée par certains de nos amis. Mais une idée ne mérite considération que si elle est présentée avec quelque conviction et soutenue avec quelque constance. Nous nous sommes tenus solidaires, autour de cette idée que le salaire ouvrier est intangible, qu'il ne peut être l'objet d'aucune soustraction, que le travailleur a, au début de la vie, une créance normale, naturelle et nécessaire sur la société et qu'il a droit à sa part des ressources générales créées par le travail collectif à l'heure où la vieillesse ou l'invalidité le privent du capital de ses forces, dépensées au service de la nation. Voilà ce que nous avons pensé, ce que nous avons affirmé dans nos votes, ce qui, nous a paru être la justice et le droit, en même temps que la justice la moins compliquée.

Nous avons été 107. Nous sommes la minorité. Que faire ? Deux attitudes sont possibles. La révolte ouverte à la loi. Ou bien la mise en œuvre de la loi. La révolte, personne ne la préconise. Personne n'oserait la prêcher. La loi est quand même si grosse de bienfaits qu'aucun de ceux qui lui ont fait l'opposition la plus systématique n'osent la proposer à la République. Ne verse pas !

Aucun des adversaires les plus irréductibles du principe de cette loi n'oserait en entraver la marche.

Car demain, car aujourd'hui même, et malgré que des critiques essentielles soient possibles, sous l'effet même de ces critiques, la loi perd déjà de sa lourdeur pour se faire tolérer et son ciel bas et borné se relève sous notre effort commun pour laisser apparaître plus de lumière à l'horizon social.

Alors, de même que, quand nous sommes la majorité au Parlement, nous demandons à nos adversaires, en matière d'enseignement, par exemple, de s'incliner devant la loi, de même, aujourd'hui, nous qui sommes la minorité, nous devons nous incliner à notre tour devant la loi, demander aux travailleurs qui nous ont accordé leur confiance, de montrer qu'au-dessus de nous ils ont fait confiance à la République et à sa volonté de justice et de progrès social, et, par simple et nécessaire loyalisme national, nous devons leur demander d'avoir cette fierté intérieure de s'incliner librement devant la loi.

Hors de là, pas de salut ! Le trouble, l'incertitude et la réaction finale.

Je suis donc pour la mise en œuvre de la loi. Oh ! non pas avec résignation, en boudant et à contre-cœur. Non. Avec quelque chose du grand et vaillant optimisme de Jaurès. Toutes les forces d'opposition dressées contre la loi, avant

qu'elle ne fût mise hier une première fois au point, réglée selon les aspirations ouvrières, enrichie des promesses formelles d'amélioration inscrites dans l'ordre du jour, toutes ces forces d'opposition, quelle œuvre vivante et féconde elles pourraient entreprendre si elles devenaient énergiquement, dans le grand jour loyal de la critique, des forces pour l'application et le perfectionnement de la loi !

Et c'est pourquoi, avec plus de confiance encore, nous allons demander à nos amis de porter partout leur effort pour que la loi soit non seulement appliquée, mais adoptée de cœur et voulue par le prolétariat.

Les liens très proches qui m'unissent à Jean Peyret, dont les lecteurs du « Réveil » connaissent la haute foi agissante, ne m'empêcheront pas de lui dire, et à lui et à ses amis, les volontaires vaillants d'une œuvre d'éducation sociale indispensable, que leur effort est plus nécessaire, aujourd'hui encore, au moment où tous nous nous rassemblons dans la même voie légale pour faire vivre une loi que tous nous n'avons pas voulue telle qu'elle est, mais que, telle qu'elle est, nous voulons garder d'abord, pour l'améliorer tout de suite.

Et je suis bien certain, en ayant eu la preuve près de moi, parmi les travailleurs que j'ai l'honneur de représenter, que les hommes réfléchis dont la pensée inspire la classe ouvrière du Nord, une fois affirmées les revendications de principes, sauront et voudront avec nous faire sortir de la loi tout ce qu'elle peut contenir de sécurité, de garantie et de dignité pour les travailleurs.

A cette œuvre, je convie les ouvriers de Dunkerque qui m'avaient appelé. Je suis sûr de ne pas le faire tout à fait en vain.

DANIEL VINCENT, Député du Nord.

GHOSSES ET AUTRES La Garde du Préfet

M. Lépine cumule. Il n'est pas le seul à cumuler. Les hommes sont gourmands, ce qui ne fait pas toujours de bons cumulards. Même en régime communiste, il se trouverait parfois des citoyens pour manger la ration de leurs voisins. Et ce serait encore du cumul. Que faire ?

Il y a tout de même une chose de plus quand dans le cas de M. Lépine, jusqu'ici on l'avait laissé participer, sans lui chercher noise, à l'administration du Canal de Suez ; c'est qu'il n'a pas, en ce qui le concerne, pour rien faire. On trouve à présent que M. Lépine n'a pas qualité pour administrer le Canal de Suez, et de jeunes gens vont attendre le préfet de police pour le « chasser » de la sorte de l'assemblée législative. Et voilà le côté plaisant de l'affaire. Que M. Lépine cumule, cela ne m'étonne pas, j'ai eu l'honneur de vous le dire. Ce serait le contraire qui me surprendrait. En ce qui concerne les appointements, il est propriétaire à Paris, en Russie, et dit-on, en Algérie. M. Lépine est riche. Il a donc besoin d'argent. Demandez aux pauvres si ce que l'écrivain n'est pas l'expression d'une vérité primordiale.

Mais on chahute M. Lépine, et le préfet de police est sous obligation de se faire protéger. Qui il faut maintenant organiser un service d'ordre pour M. Lépine assiste à l'assemblée générale du Suez. Et c'est l'un des plus beaux paradoxes de ce temps, si fertile en paradoxes. D'autant plus beau que M. Lépine dit souvent aux Parisiens que si leur ville est mal gardée, c'est à lui qu'il faut en rendre responsable. Que sera-ce désormais si l'on fait occuper les rues par les brigades centrales quand le préfet de police assistera aux séances du Conseil d'administration du Suez ?

Il est vrai que ces séances sont rares. Mais n'est-ce pas déjà trop que le préfet de police soit obligé de se faire garder seulement un jour par an si ce jour-là précisément quelque chose doit être entrepris par des agents appelés en vain à son secours et se voit enlever les trente-deux sous qu'il a dans sa poche ?

Un préfet que ses agents doivent garder, c'est du vaudeville et de la farce, de la bouffonnerie. Disons tout net que c'est excessif. En cette matière, un peu de comédie nous suffit.

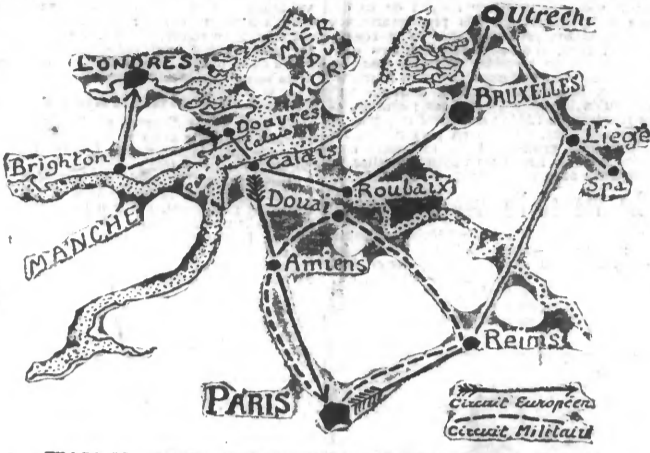
CHRONIQUE Un Cœur d'Or

La machine à coudre de ma voisine ne s'est pas tenue dans la nuit dernière. Elle allait tout train monotone et saccadé, au-dessus de ma tête. On eût dit qu'un orchestre de termites donnait un concert dans mon ciel de lit. Je me suis endormi enfin, vers trois heures du matin, mais j'ai rêvé qu'un diable m'amenait à l'usine infernale, me plaçant et m'éclairant la peau du crâne, comme un de ces petits bonnets d'enfants dont les mères couffent leur poing pour les essayer.

Alors ? Frapper au plafond ? En ai-je le temps ? D'abord, mon invitation au silence, au droit à l'obéissance, ce serait pas entendu. Et puis, en vérité, lequel est le plus à plaindre, de celui de cette malheureuse aux pieds las et aux paupières lourdes, qui se dépêche et s'éteint à l'aube ?

Alors ? Elle qui se moque du règlement public fixant à onze heures pour les femmes et les filles âgées de plus de dix-huit ans la durée du travail quotidien ? Depuis une quinzaine, elle mange en pédalant sur place, entre quatre murs, et dort, je crois bien, sur sa machine, comme un recordman échappé. Mais

Carte du Circuit européen



TRACE DU CIRCUIT EUROPEEN AVEC INDICATION DU CIRCUIT DES AVIATEURS MILITAIRES

elle m'intéresse infiniment plus que lui. La machine à coudre, c'est la bicyclette de l'ouvrière. Et j'essaie de la fatigue de m'aller malle par là, à l'horizon de papier peint, au paysage à la chaux, et à cette auberge interdite, haute d'argent, que semble être, le long de la route illusoire, le bon lit, réparateur des forces !

« Je suis bien certain, en ayant eu la preuve près de moi, parmi les travailleurs que j'ai l'honneur de représenter, que les hommes réfléchis dont la pensée inspire la classe ouvrière du Nord, une fois affirmées les revendications de principes, sauront et voudront avec nous faire sortir de la loi tout ce qu'elle peut contenir de sécurité, de garantie et de dignité pour les travailleurs. »

Un complet lui est payé quatre-vingts centimes, six sous le pantalon et dix sous la blouse. Elle doit fournir trois sortes de fil. Il lui en faut deux heures, rien que pour piquer et doubler le pantalon, coudre les boutons, l'épave, la pièce de rechauge, etc., etc. En besognant quinze heures par jour, elle peut parvenir à un salaire moyen de deux francs. Si la pauvre fille n'avait pas un amant qui l'aide à subsister, au retour des temps difficiles, elle ne lui resterait plus que de se pendre. La prison est plus sûre. C'est de tous les entrepreneurs le plus fidèle et le seul que la vieillesse même ne refuse pas. La vieillesse ! Il me paraît impossible, cependant, que ma voisine y pense sans envisager les moyens d'anticiper sa déviation.

Elle est sortie ce matin pour reporter son ouvrage. Elle m'a dit bonjour en passant et m'a remercié de ses yeux bouillis, de ses lèvres décolorées.

— Ai-je dû vous embêter, cette nuit, avec ma machine ? Mais je suis tranquille avec vous. Vous ne me feriez pas donner le nom du locataire qui est la cause de mon dernier démanchement. Cette sale bête à dit au propriétaire : « Si elle ne part pas, c'est moi qui partirai. » Naturellement, l'autre n'a pas hésité.

— Si vous auriez joué du piano, du violon ou de la flûte, il est probable que l'on vous aurait tolérée. Ou bien, si vous m'appelant le supplice que m'a valu l'indigence, tout un hiver, un amateur de musique de chambre, lequel ne rentrait de je ne sais quel ministère que pour se ruer sur son instrument de persécution. Les arts d'agrément ne sont pas en faveur, et l'indigence n'a pas pour les humbles métiers.

— Et puis, n'est-ce pas ? reprit ma voisine avec une conviction que je n'eus point le courage d'ôter, on s'habite très bien au bruit de la machine. Alfred, lui, dort à côté sans en être le moins du monde incommodé. Et c'est bien heureux, parce qu'il a besoin de repos, Alfred.

J'admire la simple acceptation de cette femme de ménage. Mais je pense sans cesse à deux roulements : celui de la mécanique et celui de l'homme.

Je demandai :

— Pourquoi travaillez-vous à domicile ? Je croyais que les journées d'atelier étaient plus avantageuses.

— Justement, répondit Alfred, répondez-moi. Qui donc lui préparerait ses repas ? Si l'on m'a pris, c'est un peu parce qu'il était las de la gargote. Il est vrai qu'à l'atelier je gagnais cinq ou six sous de plus et m'échappais moins ; mais l'atelier, Monsieur, c'est une grande chambre, où l'on est avec les autres ouvrières, les uns avec les autres, avec des machines. Défense d'ouvrir les fenêtres. On respire la maladie, là-dedans. Je suis tout de même mieux à la maison. Il y a pourtant un gros inconvénient pour les ouvrières du dehors : le recevoir.

— Oui, celui à qui nous rendons l'ouvrage. Ah ! le mauvais chien !... Se peut-il qu'on soit aussi dur envers les ouvrières, quand on a été ouvrier soi-même ? Vous n'avez pas idée du temps qu'il nous fait perdre exprès, ce vilain homme. On attend quelquefois deux heures, trois heures qu'il veuille bien s'occuper de nous. Et malheur à qui dévierait la voix, attirerait son attention ! C'est le marché à la main de suite. « Une de perdue, dix de retrouvées », dit-on dans sa maison de campagne, aux environs d'avance à la dégringoler, tirant sur les boutons, décaissant de l'ongle les doublures. » Et toujours ce refrain : « Vous n'êtes pas contentes ? D'abord ! Passez à la caisse, et au plaisir de se passer le visage. » C'est notre camarade Alfred. C'est à lui qu'on pense la nuit, le nez sur la machine. Alfred a eu, au régiment, un adjudant comme cela. Ah ! quelle différence avec Monsieur, bourgeois aussi, brutal souvent, mais si bon, au fond, un cœur d'or, le père !

— C'est de l'entrepreneur de confection que vous parlez ?

— M. Mallard, oui. Tous les ans, le lundi de Fêtes, il invite l'atelier à passer la journée dans sa maison de campagne, aux environs de Paris, une propriété magnifique où il y a des pelouses, de l'eau, des arbres, des serres, un petit bois, des écuries pleines de chevaux et de bêtes derrière un grillage, comme au Jardin des Plantes. Quand le temps le permet, on déjeune sur l'herbe. Après, on fait ce qu'on veut jusqu'à dîner. Prenez l'air, mais

ser-vous, répète Monsieur. Alors, on se promène, on va regarder manger des bêtes, qu'on n'a jamais vues, on visite les serres, la laiterie, on se repose pour tenir compagnie à Madame plus vieille que Monsieur et qui a une maladie incurable, un ramollissement des os, je crois. Il paraît qu'elle a été jolotte autrefois, quelle a eu des aventures, et que Monsieur l'a épousée tout de même, par amour. Aujourd'hui, figures-vous un tas de chiffons, de dentelles et de bijoux, dans un fauteuil. Monsieur l'entoure de ses soins. Il est si bon ! Les malheureuses langues prétendent que c'est pour la distraire et la consoler, en lui montrant des femmes plus jeunes qu'elle et de sang débauché, qu'il envoie ses ouvrières, à tour de rôle, passer huit ou dix jours à la campagne, chaque été ; que personne ne peut rester davantage auprès de Madame tant elle est exigeante, largeuse et jalouse. Mais, en supposant que cela soit vrai, l'atelier n'en profite pas moins des dispositions généreuses du patron, hein ?

— Ah ! si mes ses ouvrières au vert ?

— Oui, lorsqu'il s'aperçoit qu'elles travaillent avec moins d'entrain et que les privations les voiles, l'installation défectueuse ont abattu le courage des malheureuses. Elles ne reviennent plus, mais on leur donne un peu de vin, on leur fait provision de vigueur, de quoi attaquer la saison prochaine. Imaginez-vous qu'elles rentrent à l'atelier avec plaisir presque. Le séjour là-bas est si triste, Monsieur Monsieur trompette. « Vous voyez bien, dit-il, que la fortune ne fait pas le bonheur et qu'on a tort d'en vouloir le sort du riche ! » Il se consolaient comme le pauvre. J'aurais été un excellent médecin ; le moral et le physique se trouvent également bien du traitement que je prescris.

— C'est la méthode qui laisse à désirer, objecte-t-elle. Cet entrepreneur ne devrait-il pas commencer par améliorer l'installation de ses ateliers, puisqu'il reconnaît qu'elle est défectueuse et nuisible à la santé de ses ouvrières ?

Il n'aurait pas à les guérir s'il s'appliquait d'abord à les préserver de la maladie. La prévention est la véritable assemblée à ce que les chirurgiens appellent ; une belle opération. Le patient en meurt, mais le prestige du professeur est sauve. Manifestement, ce patron a cœur d'or dans la double acception du mot, appartient à l'espèce des philanthropes les plus redoutables ; celle qui entretient la misère pour la soulager, feint le détachement des biens pour en dégoûter les pauvres, et invoque l'indigence qu'on n'a pas pour les humbles métiers.

Mais déjà ma voisine était loin, petite virgule noire au bout de sa queue, battant l'échappée qui couronnait de lui-même à son bouillabaisse de culture.

Lucien DESCAYES.

LE CAS ETRANGE de Philibert CREPIN

Dans un accès de crise malade, suite d'une fièvre typhoïde contractée avant d'entrer au 41e bataillon d'Artillerie, Philibert Crépin a voulu blesser un gendarme.

Il mérite que l'autorité militaire examine avec soin son cas pathologique et qu'on ne le traite pas en simple rebelle.

On arrêtait mercredi dernier à Lille dans le quartier de la rue de Juliers deux artilleurs qui étaient en permission prolongée illégalement.

Les deux soldats avaient bu plus que de raison, mais lorsque les gendarmes voulurent les appréhender pour les reconduire au quartier l'un d'eux se laissa arrêter docilement. Il n'en fut pas de même de l'autre.

Cet autre, Philibert Crépin, âgé de 22 ans, donna le spectacle le plus angoissant qu'on put voir.

Il entra dans une colère atroce. Des témoins de la scène nous ont dit : « Il avait les veines qui lui sortaient du front. L'écume lui venait aux lèvres. Pris d'une sorte de tremblement nerveux, il poussait des gémissements. On eût cru qu'il était enragé... »

Il sortit un couteau de sa poche et voulut, dans son aveuglement, en frapper un gendarme.

Lorsqu'on put le maîtriser et qu'on l'eut amené à la gendarmerie, Crépin, hébété, comme sortant d'un rêve, déclara de la meilleure foi du monde qu'il ne se souvenait plus de rien.

Ce n'était pas un symptôme ordinaire d'ivresse.

Les deux artilleurs n'étaient d'ailleurs pas ivres au point d'avoir perdu connaissance de leurs actes.

On se trouvait en présence d'un mystère bien singulier.

Cela s'explique maintenant.

Hélas ! quelques chopes et apparaît le monstre demi-fou que la fatale typhoïde a créé en lui !

C'est cette transformation qui se fit mercredi soir, sous l'influence de l'ibériade. Crépin voulut porter des coups de couteau à un gendarme.

Il est maintenant, au point de vue de la loi militaire dans la plus fâcheuse posture. Si l'on n'envisage pas qu'il s'agit d'un malade, d'un irresponsable, et qu'on le traite comme un être sain, Crépin est passible du Conseil de guerre !

La pauvre mère tremblante !

Nous sommes allés voir sa pauvre mère qui habite dans la rue d'Arcole, un logis misérable, au fond d'une cour étroite.

Tremblante, la voix éteinte, présentant tous les signes d'une misère physique et morale profonde, Mme veuve Crépin nous a dit tout son chagrin :

« C'est un si bon garçon, quand son mal ne le reprend pas !

« Il nous aide même à vivre comme il peut. Il ne trait pas de mal à un pouce. Mais voilà si tôt qu'il a un peu bu, à peine, il devient comme fou...

« Ici, chez nous, ces crises-là se prennent quelquefois.

« Il se roule à terre. Il faut lui jeter de l'eau sur la figure pour le calmer. Et on a peur. Il nous tue !

« Le docteur a dit que c'était la suite de la typhoïde. Il nous a donné un certificat, mais le régime l'en a pris tout de même et voilà que son mal le reprend !

« Ce n'est pas sa faute, pourtant, s'il est malade. Il ne se connaît plus. On n'a qu'à demander dans le quartier, tout le monde sait bien qu'il est affligé comme ça !

« N'est-ce pas qu'on ne va pas lui faire des ennuis pour ça, à la caserne ?

« Mon pauvre garçon, mais j'en mourrais, Monsieur !

« Et les voisins nous ont dit combien cette famille était respectable, combien Philibert Crépin lui-même était digne d'intérêt. Plus encore de compassion... nous a-t-on dit. C'est un malade, nous a-t-on dit. Le certificat de M. le docteur Trampont ne dit pas autre chose !

Les effroyables suites de la typhoïde

Philibert Crépin a été en proie à une des crises morbides qui s'emparaient de lui parfois, lorsqu'il fut sous l'influence d'une absorption même légère d'alcool.

Avant de partir pour le régiment, Crépin fut ainsi atteint que sa mère par la fièvre typhoïde qui le terrassa avec une violence considérable.

M. le docteur Trampont qui le soigna ainsi que sa mère, fut assez heureux pour sauver les deux malades, à force de soins dévoués.

Mme Crépin est restée souffrante des suites de cette atteinte terrible.

Philibert Crépin, apparemment, se trouva rétabli mais il garda de la fièvre typhoïde une maladie nerveuse qui n'a, heureusement, que de rares manifestations mais qui le jette, dans ces cas-là, dans des crises de fureur telle qu'il lésait ceux qu'il aime le plus.

Crépin, appelé à servir dans les drapeaux, fut incorporé au 41e d'artillerie à Douai.

Sa mère, veuve, avec un seul garçon travaillant un enfant d'une dizaine d'années et une fille malade, chercha à faire réformer son fils Philibert. Elle craignait que sa maladie nerveuse ne lui attirât, un jour, de graves désagréments. Elle n'avait pas tort. Ce qu'elle avait prévu est arrivé.

M. le docteur Trampont délivra un certificat attestant que Crépin avait gardé de la fièvre typhoïde des vestiges inquiétants et une disposition pathologique à des troubles nerveux extrêmes.

L'autorité militaire ne tint pas compte de cette observation médicale et s'en crut dispensé de rester au service. Il y montra de la bonne conduite. En sang traîna cet homme était le plus doux qu'on put trouver.

A l'autorité militaire

Quel sort réserve-t-on à ce malheureux victime de l'indigence des siens qui vivent dans ce quartier populaire où la fièvre typhoïde frappe sans cesse et frappe encore à l'heure où les médecins ne peuvent rien ?

Il faut qu'on établisse la vérité sur la situation de cet homme, inapte en réalité, à subir les lois de la discipline militaire. On ne peut traîner ainsi un irresponsable devant des juges.

L'esprit d'équité de l'autorité militaire doit s'émanciper !

Philibert Crépin est un malade. Il relève non pas de la Justice militaire mais de la Science médicale !

ALEX WILL.

LE CIRCUIT EUROPEEN D'AVIATION

Cinquante-trois aviateurs s'envoleront dimanche matin de Vincennes pour couvrir les 1.400 kilomètres du parcours.

Ils passeront dans notre région par Roubaix et Calais.

Paris, 17 juin. — C'est dimanche à partir de six heures, que sera donné au polygone de Vincennes, transformé pour la circonstance, en un vaste aérodrome, le départ du circuit européen d'aviation organisé par notre confrère parisien, le Journal.

Cette grande épreuve est assurée du plus grand intérêt tant par le nombre et la valeur des engagés que par le développement de son itinéraire.

Les partants

Soixante-huit aviateurs s'étaient inscrits pour prendre part au circuit, mais quinze d'entre eux ont déclaré forfait.

Jamais pareil chiffre de concurrents n'a jamais été encore atteint dans aucune épreuve d'aéroplanes. Parmi les cinquante-trois concurrents du circuit européen figurant la plupart des aviateurs que l'accomplissement de performances quelconques a fait apprécier.

La liste des concurrents s'établit ainsi :

1. Tabureau, biplan. — 2. Réard, biplan. — 3. Védries, monoplane. — 4. Frey, monoplane. — 5. Védries, monoplane. — 6. Bathia, monoplane. — 7. Gagel, monoplane. — 8. Bathia, monoplane. — 9. Kimmerling, monoplane. — 10. Molla, monoplane. — 11. Beaumont, monoplane. — 12. Garros, monoplane. — 13. Morin, monoplane. — 14. Prévost, monoplane. — 15. Prévost, monoplane. — 16. Prévost, monoplane. — 17. Pascal, monoplane. — 18. Legrand, monoplane. — 19. Vijnmaien, biplan. — 20. D'Hespe, monoplane. — 21. Bielowicz, biplan. — 22. Améris, monoplane. — 23. Bodé, monoplane. — 24. Duvy, biplan. — 25. De Robillard, monoplane. — 26. Denhaut, biplan. — 27. Lorcain, biplan. — 28. Charly, biplan. — 29. Renaux, biplan.

L'itinéraire

L'itinéraire sur lequel se disputera l'épreuve est le suivant : Paris, Liège, Spa, Liège, Utrecht, Bruxelles, Roubaix, Calais, Londres, Calais et Paris. La distance totale peut être évaluée à environ 1400 kilomètres à vol d'oiseau.

Il ne s'agit plus pour les concurrents, ainsi que dans de récentes épreuves, d'atteindre le plus rapidement possible le but final. Pour l'instant la seule base de classement est le temps, mais le départ des différentes étapes sera donné aux concurrents à une date fixée et chacun d'eux considérera en quelque sorte une course proprement dite.

Chaque étape est dotée de prix qui lui sont particuliers. De plus, le classement des concurrents à l'arrivée dans chacune des étapes touchées par l'itinéraire donnera lieu à

ECHOS

LE COMMERCE DES HANNETONS

Il existe à Bruxelles au moins un commerce que nous ne connaissons pas : c'est le commerce des hannetons. Les bruxellois appellent les hannetons les belonches.

Chaque année, au printemps, raconte le Soir, dans les jardins de la capitale, on peut voir des paysans endimanchés porteurs de sacs et de caissettes, ou des grappes de « belonches » nouées dans toutes leurs pattes croisées, ou des grappes de « belonches » nouées dans toutes leurs pattes croisées ; cela forme une sorte de crépitements d'onde sur une foire en zinc, et les voyageurs inattentifs peuvent se demander s'il pleut soudain dehors.

Le marchand de hannetons vend sa marchandise aux boulangères et verduriers de Bruxelles, qui la revendent à raison de dix centimes la portion d'insectes aux enfants de la capitale.

SONGES PROPHETIQUES

L'histoire se recommande et l'évolution se fait en spirale.

Mercier, l'auteur du Tableau de Paris, qui est un journaliste excellent, avait accoutumé de consigner chaque soir ses impressions de la journée. Ses chroniques ont été réunies dans un livre intitulé « Les songes prophétiques ».

Il signale l'année 1785 comme celle des merveilles. Elle vit le prodige de la navigation aérienne. Nos ancêtres assésaient à l'enlèvement des hommes, avec autant d'enthousiasme que nous assistons au survol de Beaumont.

Les dangers étaient grands pour les hardis physiciens qui couraient la route des airs. Aussi, raconte Mercier, « avait-on parié de faire monter un homme dans le ciel, mais les premiers essais de machine à vapeur, les premiers essais de rampe, les premiers essais de ballon, furent tous des échecs. Les arts voulaient être achetés par des mains dignes de les conquérir. »

Et Mercier prévoit ainsi l'avenir : « Quant à la manière la plus sûre et la plus simple de diriger la volonte horizontalement le ballon aérostatique il ne faudra pas vingt-cinq ans pour le trouver. Nous étudierons surtout le mécanisme du vol, et des ailes, l'oiseau qui se soutient, lui, par ses forces organiques et nous en ferons un bel aérostat. »

Vingt-cinq ans, c'était trop peu, mais convenons que son esprit l'auteur du Bonnet de nuit avait tout de même des songes prophétiques.